

CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 11 février 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUS	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU	Constance MACKOW	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUS	Nathalie MOREAU, pouvoir à Constance MACKOW
Rodolph THIBAudeau	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Bruno BODIN, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Thierry NOMBALAY, Directeur du service financier



Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Madame MENARD déclare la séance ouverte à 18h30.



Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2025 est approuvé.



ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 8 juin 2020.

autre convention.

Pour l'exécution des missions confiées au mandataire, le SDIS sera représenté par Madame Claire PAULIC, personne responsable de l'exécution de la présente convention.

C'est dans ces conditions que la ville de Bressuire décide de déléguer pour la réalisation de ladite opération sa maîtrise d'ouvrage au SDIS qui l'accepte dans les conditions de la présente convention.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un grand projet qui va se réaliser sur Bressuire avec des changements importants sur le site du centre de secours. Elle ajoute que des discussions sont en cours pour créer un projet commun puisque nous sommes propriétaires mais que la réhabilitation sera engagée par le SDIS. La ville est donc associée pour des questions financières mais aussi dans le cadre d'une mutualisation des moyens comme la remise et le lavage des véhicules. Ce projet est aussi le signe de la volonté de travailler ensemble à court, moyen et long termes.

Pierre BUREAU, qui fait partie du Conseil d'Administration, indique que ce projet est souvent évoqué et discuté au sein des instances du SDIS. Il ajoute que Bressuire est un des 1ers chantiers de réhabilitation des centres de secours du département avec ce type de procédure.

Madame le Maire indique qu'un déplacement du site avait été évoqué mais que la réhabilitation du centre a été retenue pour permettre de respecter la distance entre le domicile et le centre de secours des pompiers volontaires actuels. Cela permettra également de répondre aux contraintes de non-artificialisation des sols.

Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU souhaite connaître les financeurs du SDIS en fonctionnement. Madame le Maire répond qu'il s'agit du Département et des EPCI.

VU la convention de co-maitrise d'ouvrage,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de co-maitrise d'ouvrage,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SDIS 79

Système d'acquisition dynamique pour la fourniture de véhicules et matériels du parc roulant de la commune

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

La Commune de Bressuire envisage de lancer une procédure de marchés publics pour la fourniture de véhicules et matériels du parc roulant par un système d'acquisition dynamique pour ses divers services.

La procédure est entièrement électronique, dès la publication de l'avis de mise en œuvre du système jusqu'à sa date d'échéance.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres restreint, sans minimum et avec un maximum, passé en application des dispositions des articles R. 2162-39, R. 2162-41 à R. 2162-47 et R. 2162-49 à R. 2162-51 du code de la commande publique et une durée de 7 ans.



TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Dénomination d'un passage « Charles Durant de la Pastellière »

Yannick CHARRIER présente le dossier.

L'association Histoire & Patrimoine Bressuirais ainsi que M. Gaborit, ancien maire de Combrand, souhaite soumettre un nom pour dénommer un lieu dans notre commune.

Attaché au patrimoine local et à son histoire, il semblerait pertinent de rendre hommage à Charles Durant de la Pastellière (1654-1736) en attribuant son nom au passage sous le porche de la Médiathèque (sa résidence au XVII^e siècle), entre la place des Jumelages et celle du 5 mai.

Cet ancien maire dit « perpétuel » de Bressuire qui a favorisé l'essor du commerce du textile dans notre ville sous l'ancien régime est à l'origine de l'hôpital de Bressuire (1693) et des armoiries de la Ville (1701). Il est enterré à Combrand où il possédait un vaste domaine.

Son descendant, le sculpteur et illustrateur Cyril de la Patellière, est très attaché au Bocage et à Bressuire où il revient régulièrement. Il a déjà fait don au musée de Bressuire de plusieurs œuvres dont il est l'auteur ainsi qu'à la Ville de Bressuire.

Véronique VILLEMONTAIX explique qu'une exposition avait été réalisée en 2022 avec Cyril de la Patellière. A cette occasion, le sculpteur avait émis le souhait que la plaque soit à cet endroit car la médiathèque actuelle était leur maison. Elle rappelle que des œuvres ont été offertes à la ville.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la dénomination suivante : Passage Charles Durant de La Pastellière

Commune déléguée de Beaulieu sous Bressuire : dénomination de voie – lieu dit « les Noues »

Arnaud PRINTEMPS présente le dossier.

Les riverains du lieu-dit « les Noues » de Beaulieu sous Bressuire ont adressé un courrier signé de tous en janvier 2024, au Maire délégué, demandant une révision de leur adresse.

Effectivement, il existe des problèmes d'adressage, de livraison de colis et il leur arrive parfois de ne pas être trouvé par les GPS.

Nous leur avons proposé de dénommer la voie qui mène au lieu-dit sans utiliser « Les Noues » car il existe des doublons.

Après différents échanges avec le Maire délégué de Beaulieu sous Bressuire, les riverains ont décidé de dénommer la voie qui mène au lieu-dit « chemin des Noues de Beaulieu » et de numéroter les habitations et les bâtiments.

La collectivité a un intérêt à acquérir ce bien. En effet, il serait possible d'adjoindre à ce bien, une partie du terrain de l'ancienne école appartenant à la commune, pour créer deux parcelles à construire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée 296B00109 appartenant aux conjoints EMAURE au prix de VINGT DEUX MILLE EUROS TTC (frais d'agence compris).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.



FINANCES ET ECONOMIE

Refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire des frais de téléphonie/informatique pour le 2^{ème} semestre 2024

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Suite à une facturation auprès de l'Agglo2B, de frais de téléphonie-informatique (Microsoft Office 365) appartenant à la commune de Bressuire, il convient que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais refacture à la commune de Bressuire les frais de téléphonie et informatique suivants :

-Microsoft Office 365 commune de Bressuire 2^{ème} semestre 2024 : 45 856,45 € TTC

Il s'agit par délibérations concordantes des deux collectivités, de procéder à la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire du montant de 45 856.45 € TTC correspondant aux frais listés ci-dessus pour le 2^{ème} semestre 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire, des frais de téléphonie et informatique (Microsoft Office 365) du 2^{ème} semestre 2024 pour le montant de **45 856,45 € TTC**.
- **D'IMPUTER** cette dépense sur les crédits ouverts au budget.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Ecole de golf : remboursement de licences de golf à l'association sportive « GCBB »

Madame le Maire présente le dossier.

La nouvelle formule d'enseignement "Formule Découverte" créée en mars 2023, intègre 6h de cours, l'accès au parcours Pitch&Putt, ainsi qu'une licence auprès de la FFGOLF.

gens partent, ce qui signifie que les agents se sentent bien au sein de la collectivité.

Yannick CHARRIER indique avoir le sentiment que les personnes qui sont « du coin » sont plus attachées et restent contrairement aux jeunes qui viennent d'autres régions.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Madame le Maire présente et explique les principaux chiffres de la section de fonctionnement.

Résultat 2024 : 1 987 873 € et 1 519 873 € si les reports de crédits avaient pu se faire. L'épargne brute s'améliore.

Les recettes générales, qui concernent la fiscalité et les dotations, sont en augmentation. Cela s'explique par la majoration de 1.7% des valeurs locatives par l'Etat. Le reste est relativement stable.

Il n'y a pas d'évolution positive de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui reste stable.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé de ne pas augmenter les impôts fonciers mais alerte sur le fait que les budgets sont de plus en plus difficiles à construire et à tenir. Elle rappelle que la dernière augmentation du taux date de 2002, soit il y a 23 ans.

Une piste de recettes est envisagée par la commune. Il s'agit de la taxe sur les enseignes et préenseignes de plus de 12m². Deux intérêts sont présentés : les recettes financières et la diminution de la pollution visuelle. Madame le Maire indique qu'il est prévu de rencontrer les poseurs d'enseignes puis qu'un courrier sera envoyé à toutes les entreprises concernées avec la possibilité d'enlever les enseignes avant mise en œuvre.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Madame le Maire présente et explique les principaux chiffres de la section d'investissement.

En 2024, le taux de réalisation est de 92% en comptant les crédits reportés, qui sont un peu moins importants que l'année dernière. Il est également rappelé que les crédits restants ne sont pas toujours du fait des services mais aussi des entreprises ou intervenants extérieurs.

Madame le Maire rappelle que le montant des investissements depuis 2020 est relativement élevé d'où l'importance de garder le cap. Elle ajoute que les investissements créent de l'économie pour le territoire en faisant vivre la collectivité au sens large : particuliers et entreprises.

Madame le Maire indique que la collectivité devra présenter et faire ressortir comptablement un budget vert en indiquant par exemple la mise en place de la géothermie, ou du Schéma Directeur Aménagement Lumière avec le remplacement des ampoules par les leds.

Concernant la dette, un recours à l'emprunt moins important est proposé en 2025, en perspective des investissements de 2026.

Concernant la capacité de désendettement, Madame le Maire annonce qu'elle est de 5.95 ans et rappelle que le remboursement des emprunts toxiques et l'aide de l'Etat seront finis en 2029.

BUDGET LOTISSEMENTS D'HABITATIONS :

Madame le Maire indique que ce budget est excédentaire et qu'il ne fera donc pas l'objet d'une subvention. Elle ajoute que des travaux de finition sont prévus en 2025 ainsi que le démarrage d'un nouveau lotissement à Chambroutet. Elle ajoute qu'un nouveau lotissement pourrait voir le jour Boulevard de l'Europe.

BUDGET DES VILLAGES DU GOLF :

Madame le Maire explique que ce budget est marqué par la crise immobilière. Elle ajoute qu'il nous faudra démarcher et présenter la ZAC, pourquoi pas à l'occasion d'un salon de l'immobilier.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 24 mars 2025



Le secrétaire de séance,

Bruno BODIN

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Bruno BODIN.



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Emmanuelle MENARD.